CATALOGUE

SE FORMER AVEC NOUS

Contre les exclusions, pour construire la solidarité

2027

FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ
HAUTS-DE-FRANCE

Septembre 2026

Fédération des acteurs de la solidarité Hauts-de-France – 199/201 rue Colbert - 59000 Lille

Notre offre de formation 2027 04

Fiches formation 09

ASILE / DROIT DES ETRANGERS

- Les bases du droit des étrangers..... 09
- Droit au séjour en France des personnes : les principaux motifs d'admission au séjour..... 10
- La procédure de demande d'asile..... 11
- La protection sociale des personnes étrangères..... 12

TRAVAIL SOCIAL

- Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire des publics en situation de fragilité : Méthode €conovie..... 13
- Developper le pouvoir d'agir..... 14
- Entretien motivationnel..... 16

HEBERGEMENT

- Quand l'animal fait partie du parcours de vie : adapter l'accompagnement social..... 18

Informations pratiques

Organisation et modalités 20
Conditions générales de vente..... 21
Réglement intérieur 23
Contact..... 26

Offre de formation 2027

Bienvenue dans le catalogue de formations 2027 de la Fédération des Acteurs de la Solidarité Hauts-de France.
Notre fédération accompagne les équipes professionnelles engagées auprès des publics en situation de précarité et d'exclusion.
Nos formations sont pensées par et pour le terrain, en lien direct avec les enjeux actuels des politiques publiques et les besoins concrets des équipes.

Une offre pensée pour les professionnel.le.s du secteur

Notre offre de formation est construite au plus près des besoins des acteurs et actrices de la lutte contre les exclusions et de la cohésion sociale. Elle s'adresse aux professionnel.le.s des secteurs de l'accueil, de l'hébergement et de l'insertion.
Nos formations permettent d'actualiser les connaissances, de développer de nouvelles compétences et de prendre du recul sur les pratiques professionnelles. Elles sont conçues pour favoriser le lien entre les apports théoriques et les réalités rencontrées au quotidien.
Nous veillons à proposer des interventions en adéquation avec les besoins des professionnel.le.s et les évolutions du secteur.

Une pédagogie centrée sur les réalités de terrain

Nous privilégions une pédagogie active, participative et innovante, qui place les participant.e.s au cœur de leur apprentissage. Nos formations s'appuient sur des méthodes pédagogiques variées, adaptées aux objectifs et aux besoins des groupes : échanges de pratiques, études de cas, mises en situation, exercices, outils collaboratifs et apports théoriques.
Cette diversité favorise l'implication des participant.e.s, le partage d'expériences et la mise en pratique des acquis, en lien direct avec les réalités professionnelles.

Des formateurs et formatrices au plus près du secteur

Le choix des intervenant.e.s constitue une dimension essentielle de notre démarche. Notre équipe de formateurs et formatrices dispose d'une expérience dans la formation professionnelle et d'une bonne connaissance des publics en situation de précarité et des réalités du secteur.
Nous mobilisons également notre réseau régional et national afin de partager les expériences, les expertises et les pratiques développées au sein du réseau de la Fédération.

Des formations adaptées à vos besoins

Nous proposons deux modalités de formation :

EN INTER

Formation inter-structures

Les sessions inter-structures réunissent des professionnel.le.s de différentes structures autour d'une thématique commune. Organisées tout au long de l'année, elles favorisent le partage d'expériences et la mise en réseau des participant.e.s.
Les groupes sont généralement constitués de 8 à 15 stagiaires, afin de garantir des conditions favorables aux échanges et à la participation de chacun.e.

EN INTRA sur demande

Formation intra-structure

Les formations intra-structures sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques d'une équipe ou d'une structure.
À partir des thématiques et objectifs présentés dans ce catalogue, nous construisons avec vous un programme adapté à vos enjeux, à votre contexte professionnel et aux besoins identifiés. La formation peut être organisée dans vos locaux.
Egalement, certaines formations déjà conçues et réalisées par notre fédération peuvent être proposées à nouveau sur demande, sur des thématiques telles que l'évaluation des ESSMS, la médiation active ou encore l'EPRD/ERRD.
Vous avez un besoin spécifique ? Une thématique que vous souhaitez approfondir avec votre équipe ? Contactez-nous pour construire ensemble une réponse formative adaptée.

À SAVOIR : pour les formations sur demande, nous avons besoin d'un délai de programmation minimum de 3 mois.

Une attention particulière à l'accessibilité

Nous souhaitons permettre à toutes et tous d'accéder à nos formations.
Si vous êtes en situation de handicap, notre référente handicap, Emmanuelle GAMAIN, est à votre écoute pour identifier avec vous les éventuels besoins d'adaptation et rechercher les solutions permettant votre participation dans les meilleures conditions.
Pour la contacter : emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org - 06 17 73 87 34

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante : actions de formation

Nos actions de formation sont certifiées Qualiopi, une certification délivrée par PRONEO Certification. Elle atteste de la qualité du processus de formation mis en œuvre par la FAS Hauts-de-France et permet à nos formations de rester éligibles aux financements pouvant être mobilisés par les structures.

NOUS SOMMES

sociale & SOLIDAIRE

Militante de la conquête et de l'effectivité des droits

PARTICIPATIVE

Porteuse des valeurs démocratiques également défendues dans notre fonctionnement interne

laïque

Attentive au plein respect de la liberté de croire et de ne pas croire et à combattre les pressions qui s'exerceraient contre cette liberté

UNE FÉDÉRATION

écologique

Active pour prendre notre part dans la protection de la planète avec et pour les personnes en précarité

féministe

Mobilisée pour la conquête et la défense des droits et des libertés des femmes en précarité

MILITANTE

Engagée pour la défense des droits, par la recherche de solutions, la construction avec l'ensemble des acteurs et dans l'instauration d'un rapport de force quand cela est nécessaire

décentralisée

Ancrée dans la vie des personnes et des acteurs dans les territoires où elles/ils agissent

200 000

personnes accompagnées et/ou accueillies par nos adhérents

74 ASSOCIATIONS & ORGANISMES

pour accueillir, accompagner, héberger les personnes en situation de précarité et de pauvreté

Pas-de-Calais

- 4AJ
- Accueil 9 de cœur
- APSA
- Audasse
- Blanzy Pourre
- Coallia
- EPDAHAA
- FIAC
- Habitat Insertion
- Immobilière sociale 62
- La vie active
- Le Coin Familial
- Mahra le Toit
- Rencontres et Loisirs
- SIAO62
- Solfa

Nord

- AAE
- ABEJ Solidarité
- Accueil et promotion
- ADOMA
- AFEJI
- AFR
- AIR
- ALEFPA
- ALEFPA Solidarité
- ARELI
- ARPE
- CAO Flandres
- CMAO
- Coallia
- EOLE
- Entourage
- Emmaus
- Emmaus défi banque solidaire de l'équipement
- Evie
- Exod
- Fondation pour le logement
- Fondation Armée du Salut
- Fondation le refuge
- France Horizon
- GRAAL
- Groupe SOS
- Home des Flandres
- Insertel
- La Pose
- La sauvegarde du Nord
- Le Relais Soleil Tourquennois
- Les mots pour l'écrire
- L'île de solidarité
- Magdala
- Plateforme des soutiens aux migrant·e·s
- Reconnect
- SOLFA
- SOLI'AL
- SOLIHA Flandres
- SOLIHA Métropole Nord
- Temps de Vie
- Visa



Somme

- Accueil et Promotion
- Adoma
- AIVS 80
- AGENA
- APAP
- APREMIS
- Association Picarde d'Accueil le Toit
- Avenir
- Coallia
- Espoir 80
- L'Ilôt
- La Maisonnée
- Les ateliers le savoir fer
- Ménage Service – Ozange.net
- Somme-Emploi-Service
- UDAUS 80

Oise

- Accueil et Promotion
- Adars
- Adoma
- Coallia
- Créneau emploi
- Les compagnons du Marais
- Tandem Immobilier

Aisne

- Accueil et promotion
- Coallia
- SAAT - Service d'aide à tous

NOTRE NEWSLETTER

Cliquez pour vous abonner à la newsletter de la FAS HDF

Inscrivez-vous pour suivre :
Notre veille juridique, l'actualité du secteur, le positionnement de la Fédération, les appels à projets, les offres d'emplois, nos projets régionaux, le calendrier des évènements

NOUVEAUTÉS 2027

ASILE & DROIT DES ETRANGERS

Le droit des étrangers évolue rapidement : complexification des procédures, nouvelles pratiques administratives et entrée en application du Pacte européen sur la migration et l'asile. Pour vous aider à rester à jour et à mieux accompagner les personnes, le catalogue 2027 propose 4 formations d'une journée, centrées sur les principales évolutions et les enjeux rencontrés sur le terrain.

TRAVAIL SOCIAL

Renouveler ses pratiques et renforcer le pouvoir d'agir

En 2027, le catalogue fait aussi la part belle à l'innovation dans les pratiques du travail social, avec notamment la méthode Éconovie et une formation autour du pouvoir d'agir. Des approches concrètes et participatives pour questionner sa posture professionnelle, expérimenter de nouvelles méthodes et redonner une place centrale aux capacités et aux ressources des personnes accompagnées.

RÉGION | ASILE & DROIT DES ETRANGERS

NOUVEAU

Les bases du droit des étrangers

Les personnes étrangères sont confrontées à des lois toujours plus restrictives et très changeantes concernant leur droit de vivre en France et les démarches qu'elles doivent entreprendre.
Dans ce contexte, il est important de pouvoir disposer d'informations actualisées pour bien identifier la situation administrative des personnes et assurer le meilleur accompagnement administratif.
Cette formation vise à donner les repères indispensables.

Objectifs :

- Connaître le cadre législatif et réglementaire du droit des étrangers pour comprendre la situation dans laquelle se trouve la personne étrangère accompagnée et améliorer l'information communiquée
- Intégrer les grands principes applicables en matière d'entrée et de séjour en France
- Savoir ce qu'est un titre de séjour et comment il s'obtient
- Identifier les administrations intervenant dans le champ du droit des étrangers et leurs rôles

Contenu :

Matin :

- De qui parlons-nous ? : Définitions, repères et chiffres clés
- Les principales étapes de la demande d'asile et les droits spécifiques qui y sont liés
- Les grandes notions pour appréhender le droit au séjour
 - l'entrée sur le territoire français
 - la typologie des titres de séjour
 - les principaux motifs d'accès à un titre de séjour

Après-midi

- Les conditions générales de délivrance d'un titre de séjour
- les modalités de dépôt des demandes
- Les différentes mesures d'éloignement (OQTF, IRTF, etc.) et les voies de recours, vers qui et comment orienter.
- Le placement en rétention et l'assignation à résidence : information rapide

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et juridique
- Partage d'expériences et de pratiques
- Remise de documents supports

Méthodes d'évaluation :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid

EN INTER

Date et durée :
Jeudi 11 février 2027
9h00-12h30 /13h30-17h00
7 heures (1 jour)

Lieu :
ARRAS

Type de formation :
Présentiel

Public :
Professionnels et/ou bénévoles accompagnant les personnes étrangères dans leurs démarches administratives

Prérequis :
Pas de pré requis

Prix :
Prix adhérent : 275 €
Prix adhérent IRIAE : 300 €
Prix non adhérent : 330 €

Intervenant.e :
Equipe de la Cimade

Capacité d'accueil :
15 participant.e.s

Accesibilité
Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées.
Contact :
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org

RÉGION | ASILE & DROIT DES ETRANGERS

NOUVEAU

Les principaux motifs d'admission au séjour

Les personnes étrangères sont confrontées à des lois toujours plus restrictives et très changeantes concernant leur demande d'accès à un titre de séjour. Elles peuvent également être confrontées à des services préfectoraux ayant des pratiques ou appréciations différentes, et parfois des attitudes interrogeant leur cadre légal et réglementaire. Dans ce contexte, il est important de pouvoir disposer d'informations actualisées pour assurer le meilleur accompagnement administratif de ces personnes.
Cette formation vise à approfondir les conditions à remplir pour obtenir un titre de séjour en raison de ses attaches privées et familiales ou en raison d'une activité professionnelle.

Objectifs :

- Connaitre les conditions légales et réglementaires d'octroi d'un titre de séjour en raison de la vie privée et familiale ou en raison d'une activité professionnelle
- Être en mesure d'examiner la situation des personnes accueillies et identifier les possibilités ouvertes ou pas
- Accompagner la personne accueillie dans le cadre de ses démarches administratives

Contenu :

Matin :

- L'articulation entre droit au séjour et droit au travail : quel droit au travail selon le motif du titre de séjour détenu
- Les conditions d'obtention des titres de séjour en raison des attaches privées et familiales
- Les membres de famille
 - de personnes françaises,
 - de personnes étrangères,
 - de bénéficiaires d'une protection internationale

Après-midi :

- Les titres de séjour accessibles aux jeunes entrés en France mineurs
- Les conditions d'obtention d'un titre de séjour en raison d'une activité professionnelle et la demande d'autorisation de travail
- L'admission exceptionnelle au séjour

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et juridique
- Partage d'expériences et de pratiques
- Remise de documents supports

Méthodes d'évaluation :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid

EN INTER

Date et durée :
Jeudi 11 mars 2027
9h00-12h30 /13h30-17h00
7 heures (1 jour)

Lieu :
ARRAS

Type de formation :
Présentiel

Public :
Professionnels et/ou bénévoles accompagnant les personnes étrangères dans leurs démarches administratives

Prérequis :
Connaître les bases du droit des étrangers

Prix :
Prix adhérent : 275 €
Prix adhérent IRIAE : 300 €
Prix non adhérent : 330 €

Intervenant.e :
Equipe de la Cimade

Capacité d'accueil :
15 participant.e.s

Accesibilité

Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées.
Contact :
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org

RÉGION | ASILE & DROIT DES ETRANGERS

NOUVEAU

La procédure de demande d'asile

La procédure de demande d'asile s'est complexifiée ces dernières années avec un cadre légal et réglementaire très changeant. L'accélération des procédures rend l'accompagnement des personnes demandant l'asile souvent complexe.
Dans ce contexte, il est important de pouvoir disposer d'informations actualisées pour assurer le meilleur accompagnement administratif de ces personnes.

Objectifs :

- Connaître les conditions d'obtention d'une protection internationale au titre de l'asile et droits sociaux afférents
- Identifier les situations relevant d'une demande de protection internationale au titre de l'asile
- Accompagner la personne accueillie dans le cadre de sa demande d'asile, savoir quels sont ses droits et les acteurs compétents
- Savoir renseigner la personne bénéficiaire d'une protection internationale ou déboutée de sa demande d'asile des suites à venir
- Accompagner la personne déboutée de sa demande d'asile

Contenu :

Matin :

- Critères d'obtention et distinction entre le statut de réfugié et la protection subsidiaire
- Rapide focus sur le statut d'apatride et la protection temporaire
- Les différentes étapes de la procédure de demande d'asile : SPADA – GUDA - OFPRA et CNDA, les missions et le fonctionnement de ces structures, les enjeux pour la personne en demande d'asile
- Les procédures accélérée et normale, cas de retrait
- Spécificités liées à la minorité
-

Après-midi :

- Les conditions matérielles d'accueil des demandeurs d'asile :
 - hébergement,
 - ADA,
 - accès aux soins et au travail
- Les conséquences de l'obtention d'une protection
- Les conséquences en cas de rejet de la demande d'asile
- Les personnes relevant du règlement sur la gestion de l'asile et de la migration (ex-Dublin III) : critères de responsabilité, procédure et délais, opportunité du recours en cas de transfert

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et juridique
- Partage d'expériences et de pratiques
- Remise de documents supports

Méthodes d'évaluation :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid

EN INTER

Date et durée :
Jeudi 15 avril 2027
9h00-12h30 /13h30-17h00
7 heures (1 jour)

Lieu :
ARRAS

Type de formation :
Présentiel

Public :
Professionnels et/ou bénévoles accompagnant les personnes étrangères dans leurs démarches administratives

Prérequis :
Connaître les bases du droit des étrangers

Prix :
Prix adhérent : 275 €
Prix adhérent IRIAE : 300 €
Prix non adhérent : 330 €

Intervenant.e :
Equipe de la Cimade

Capacité d'accueil :
15 participant.e.s

Accesibilité
Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées.
Contact :
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org

RÉGION | ASILE & DROIT DES ETRANGERS

NOUVEAU

La protection sociale des personnes étrangères

Les règles en matière de protection sociale des personnes étrangères sont particulièrement complexes et varient selon la situation administrative des personnes. Dans ce contexte, il est important de pouvoir disposer d'informations actualisées pour bien identifier la situation administrative des personnes et les droits sociaux qu'elle ouvre et assurer le meilleur accompagnement administratif. Cette formation vise à donner les repères indispensables.

Objectifs :

- Savoir identifier la situation administrative dans laquelle se trouve la personne étrangère (en séjour régulier, irrégulier, en demande d'asile, sous visa)
- Selon chaque situation administrative, savoir quels sont les droits accessibles en termes de logement, prestations familiales, aides alimentaires, aide juridique/juridictionnelle, etc.
- Selon chaque situation administrative, savoir quels sont les droits accessibles au niveau de la protection maladie

Contenu :

Matin :

- Les différentes situations administratives
 - Personne en situation régulière (quels titres de séjour ou documents provisoires)
 - Personne en demande d'asile
 - Personne en situation irrégulière – qu'entend-on par « *situation irrégulière* ? »
- Quelles prestations selon la situation administrative :
 - L'accès aux prestations sociales, selon sa nationalité et le titre de séjour détenu : les prestations familiales, le RSA et le minimum vieillesse
 - Les droits spécifiques liés à la demande d'asile (ADA, accès au dispositif national d'accueil, etc.).

Après-midi :

- Autres droits sociaux ou fondamentaux : aide juridictionnelle, hébergement / logement, aides alimentaires, etc...
- Quels droits en matière de santé selon la situation administrative
- Les conditions pour accéder à la protection universelle maladie et la complémentaire santé solidaire
- Les conditions d'accès à l'aide médicale d'Etat
- Le dispositif de soins urgents et vitaux pour toutes et tous

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apport théorique et juridique
- Partage d'expériences et de pratiques
- Remise de documents supports

Méthodes d'évaluation :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid

EN INTER

Date et durée :
Jeudi 13 mai 2027
9h00-12h30 /13h30-17h00
7 heures (1 jour)

Lieu :
ARRAS

Type de formation :
Présentiel

Public :
Professionnels et/ou bénévoles accompagnant les personnes étrangères dans leurs démarches administratives

Prérequis :
Connaître les bases du droit des étrangers

Prix :
Prix adhérent : 275 €
Prix adhérent IRIAE : 300 €
Prix non adhérent : 330 €

Intervenant.e :
Equipe de la Cimade

Capacité d'accueil :
15 participant.e.s

Accesibilité
Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées.
Contact :
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org

RÉGION TRAVAIL SOCIAL

NOUVEAU

Innover en matière d'accompagnement social et budgétaire des publics en situation de fragilité : Méthode €conomie

La méthode Econovie est une nouvelle manière d'aborder le budget familial : davantage sous l'angle de la vie quotidienne que celui des chiffres ou du « budget ». Ici, le point de départ, ce sont les projets de vie des personnes accompagnées pour adapter leurs consommations, et non l'inverse.
Eléments visuels, mots clés, appui sur l'expérience des usagers : la forme de la méthode Econovie est au service de l'objectif de l'intervention du travailleur social.

Objectifs :

- Consolider les compétences en matière d'accompagnement social et budgétaire
- Acquérir des éléments méthodologiques pour une démarche d'intervention pertinente (VAD et au bureau)
- Développer un accompagnement social global connecté aux réalités sociétales d'aujourd'hui

Contenu :

JOUR 1

Matin
POSER LE CADRE DU BUDGET FAMILIAL MODERNE
- Recueil des attentes des participants
- Introduction à l'€conovie
- Questionner le langage habituel utilisé pour parler d'argent
- Le budget familial moderne : des chiffres aux habitudes de vie et inversement
- Penser la gestion du quotidien comme une condition d'insertion sociale et professionnelle (dans un contexte de changement climatique et de précarité alimentaire)
- Ressources personnelles, logement, numérique, banque, crédit, alimentation, estime de soi, projets de vie : une mise en lien nécessaire

REFLEXION SUR LA PLACE DE L'URGENCE ET DES MISSIONS D'ACCOMPAGNEMENT DANS LE TRAVAIL SOCIAL DANS UN CONTEXTE CONTRAINT
- Déconstruire la vision de l'accompagnement budgétaire pour le faire évoluer vers
- Repenser la stratégie pédagogique du travailleur social moderne

Après-midi :
LA VIE QUOTIDIENNE SOUS TOUS LES ANGLES
- La notion de « ressources » à élargir
- Le logement comme support de projet de vie (petits travaux en sous-groupes)
- Numérique, banque et crédit : bienvenue dans la société du contrat
- Impact de la fusion du numérique, de la société du divertissement et des services financiers sur le rapport à l'argent

EN INTER

Date et durée :
5 et 6 avril 2027
9h00-12h30 /13h30-17h00
14 heures (2 jours)

Lieu :
ARRAS

Type de formation :
Présentiel

Public :
Conseillers en économie sociale et familiale, conseillers d'insertion professionnelle, responsables de structures d'accueil, travailleurs sociaux, intervenants sociaux

Prérequis :
Pas de prérequis

Prix :
Prix adhérent : 530 €
Prix adhérent IRIAE : 580 €
Prix non adhérent : 635 €

Intervenant.e :
Christophe MARCHAND, formateur IFCCAC

Capacité d'accueil :
15 participant.e.s

Accesibilité

Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées.
Contact :
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org

Contenu (suite) :

JOUR 2 :

Matin :
LA VIE QUOTIDENNE SOUS TOUS LES ANGLES (la suite)

- Synthèse du premier jour et sécurisation du groupe
- De l'alimentation à la précarité alimentaire
 - De nouvelles pistes pour aborder l'alimentation dans un contexte inflationniste
- Consommation et estime de soi : addictions, mécanismes de compensation, dérives compulsives… (petits travaux en sous-groupes)

Après-midi :
MODELISER LA VIE QUOTIDIENNE EN OUTILS D'INTERVENTION

- La pédagogie de transmission et ses supports
- De la contractualisation à la pédagogie d'adhésion
- Penser la convergence des modes d'intervention en amont (petits travaux en sous-groupes)
- Synthèse, questions / réponses et feuilles de route

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Apports théoriques
- Enseignement participatif et interactif
- Partages d'expériences
- Apports pratiques avec des mises en situation et travaux pratiques à partir d'étude de cas
- Supports pédagogiques variés : polycopiés, bibliographie, articles d'analyse, documents normatifs, schémas, tableaux de synthèse

Modalités d'évaluation :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Evaluation des acquis par réalisation de carte mentale
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid

RÉGION TRAVAIL SOCIAL

NOUVEAU

Développer le pouvoir d'agir

Depuis plus de vingt ans la démarche du Développement du Pouvoir d'Agir se diffuse dans le monde francophone comme une alternative à des formes d'interventions plus institutionnelles. Développée par Yann le Bossé, professeur à l'université de Laval (Québec), elle invite l'intervenant.e à un changement de posture pour redonner du souffle et du sens à l'action professionnelle. Cette formation initie les participant.e.s à l'usage du DPA dans leurs pratiques. Il s'agit de saisir dans quelle mesure, cette forme d'accompagnement, citoyenne et humaniste, permet de rétablir le rapport à l'action des personnes concernées pour construire des formes d'intervention participatives mieux ajustées à leurs aspirations.

Objectifs :

- Transformer le regard sur les situations pour dégager de nouvelles marges de manœuvre
- Adopter une posture d'accompagnement facilitant le déploiement des ressources de la personne ou des collectifs concernés
- Rétablir son rapport à l'action et agir en contexte pour dépasser les épreuves professionnelles et permettre aux personnes concernées de se saisir de nouvelles ressources

Contenu :

JOUR 1

Matin :

- Présentation du formateur et des participants
- Échanges sur les enjeux des participants
- Présentation des objectifs
- Présentation d'une intervention de terrain menée à partir de l'approche : donner à voir un avant (ce que le professionnel aurait pu faire) et un après (ce qu'il fait), dégager les éléments de méthode
- Articulation aux principes et outils de l'approche DPA PC

Après-midi :

- Démarrage en grand groupe et explications des modalités de travail en atelier.
- Atelier d'analyse stratégique

Repérage progressif des points de repère de l'approche DPA (modèle en 4 axes) dans l'analyse des situations et entraînement au questionnement

- Progression vers un travail en sous-groupes : chaque participant expérimente différentes places dans l'appropriation de la démarche d'analyse stratégique de la situation problème : celui qui présente sa situation, celui qui accompagne le processus, celui qui observe la démarche et ses effets.

EN INTER

Dates et durée :

25 et 26 janvier 2027
9 et 10 mars 2027
9h00-12h30 /13h30-17h00

28 heures (2 sessions de 2 jours)

Lieu :

ARRAS

Type de formation :

Présentiel

Public :

Tout professionnel et/ou bénévole intervenant auprès de personnes en situation de précarité. Direction, chef de service, intervenants sociaux, bénévoles...

Prérequis :

Etre en situation de conduire une intervention sociale

Prix :

Prix adhérent : 955 €
Prix adhérent IRIAE : 1050 €
Prix non adhérent : 1145 €

Intervenant.e :

Frédéric BALLIERE, Sociologue, formateur

Capacité d'accueil :

12 participant.e.s

Accesibilité

Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées.
Contact :
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org

Contenu (suite) :

JOUR 2 :

Matin :

- Temps de régulation (retour sur l'expérience de la veille).
- Suite Atelier d'analyse stratégique en 2 sous-groupes.

Après-midi :

- Séquence de conscientisation des acquis : démarche réflexive en petits groupes mixés puis mise en commun avec apports sur l'approche en lien avec les apprentissages.
- Apports théoriques : les notions de participation, co-construction au regard de l'approche centrée sur le DPA PC.
- Conseils par rapport à la définition du problème et l'art du questionnement.
- Discussion autour des expérimentations possibles sur le terrain.
- Temps créatif de conscientisation.

JOUR 3

Matin :

- Introduction de la session 2
- Temps d'expression individuelle et collective par Photolangage
- Retour sur les expérimentations de terrain conduites
- L'art du questionnement
- Étude et analyse d'un entretien filmé
- Approfondissement sur l'art du questionnement à partir des points d'appui méthodologiques de l'approche

Après-midi :

- Atelier d'analyse en actes sous forme de mises en situation

S'appuyer sur une interaction ayant posé problème. Analyser ensemble ce qui s'est passé à l'aide du modèle en 4 axes. S'entraîner au questionnement à partir de consignes précises et repérer les enseignements qui peuvent en être tirés.

JOUR 4 :

Matin :

- Temps de régulation (retour sur l'expérience de l'atelier de la veille).
- Suite de l'Atelier d'analyse en actes sous forme de mise en situation ou d'analyse stratégique
- Échanges en sous-groupes puis en grand groupe à partir des textes transmis pendant l'intersession

Après-midi :

- Séquence de conscientisation des acquis, en sous-groupes mixés sur les ateliers d'analyse en acte ou d'analyse stratégique
- Construction d'un savoir partagé entre les participants et apports de l'approche
- Temps créatif de conscientisation en sous-groupes

Moyens et méthodes pédagogiques :

- Utilisation d'outils visuels et non conventionnels,
- Mise à disposition de dossiers thématiques portant sur les comportements de consommation,
- Remise de supports pédagogiques aux participants

Modalités d'évaluation :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid

RÉGION | TRAVAIL SOCIAL

Entretien motivationnel (EM)

Accompagnez le changement en vous appuyant sur les motivations et les ressources propres à chaque personne.

L'entretien motivationnel est une approche relationnelle et collaborative qui permet d'accompagner une personne dans ses réflexions et ses choix, sans faire à sa place. Elle vise à favoriser l'émergence et le renforcement de sa motivation au changement, tout en soutenant son autonomie et son pouvoir d'agir.

Cette approche peut notamment être mobilisée dans les accompagnements vers et dans l'emploi, le logement ou l'accès aux droits, lorsque la personne rencontre des freins ou des difficultés à se projeter dans un changement.

98%

Taux de satisfaction des participants à la formation en 2026

EN INTRA sur demande

Objectifs :

- Connaître les principes généraux de l'entretien motivationnel
- Accompagner les bénéficiaires au changement
- Appliquer des savoir-faire en situation de formation et les transposer dans son contexte professionnel

Contenu :

JOUR 1

Matin :

- Engagement avec le groupe : attentes, besoins, charte.
- Représentations de l'EM : doctrine, création et évolution.
- Explorer le changement : ingrédients et effets.
- Introduction au discours-changement.

Après-midi :

- Mécanismes face au changement : ambivalence, réflexe réparateur, dissonance.
- Espirit de l'EM : empathie, autonomie, pouvoir d'agir.
- Distinction entre discours-maintien et dissonance.
- Introduction à la tâche d'engagement de la relation (non-jugement et autonomie).

JOUR 2

Matin :

- Partenariat et altruisme.
- Mécanisme de la motivation et son soutien.
- Compétences relationnelles : reflet, questions ouvertes, DOD.

Après-midi :

- Explorer la personne sans objectif particulier.
- Engagement et soutien de l'autonomie : valorisation.
- Exercices de synthèse sur les compétences relationnelles.

Date et durée :

28 heures (4 jours)

Lieu :

En fonction de la demande

Type de formation :

Présentiel

Public :

Tout professionnel et/ou bénévole intervenant auprès de personnes en situation de précarité. Direction, chef de service, intervenants sociaux, bénévoles...

Prérequis :

Réaliser des entretiens réguliers

Prix :

Sur devis

Intervenant.e :

Cathy SURRANS, formatrice en entretien motivationnel

Capacité d'accueil :

10 participant.e.s

Contenu (suite) :

JOUR 3

Matin :

- Étapes pour focaliser : définir une direction à l'entretien.
- Cibler un objectif de changement.
- Expérimenter le résumé motivationnel.

Après-midi :

- Repérer les savoir-faire dans un échange : feedback.
- EM dans des entretiens contextualisés.
- Présentation de la supervision.
- Évaluation de la formation.

JOUR 4

Matin :

- Supervision : écoute et analyse d'enregistrements anonymisés.
- Axes individualisés de progression.

Après-midi :

- Expérimentations en petits groupes.
- Feedback motivationnel.

Accesibilité

Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées.
Contact :
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org

Méthodes et moyens pédagogiques mobilisés :

- Apprentissage par l'expérientiel : jeux, mises en situation, exercices d'écoute et de formulation.
- Débriefings réguliers pour transposer les apprentissages dans le contexte professionnel.
- Formatrice qualifié·e et expérimenté·e, aligné·e avec les valeurs du réseau

Modalités d'évaluation :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid

RÉGION | Veille sociale, hébergement et logement

Quand l'animal fait partie du parcours de vie : adapter l'accompagnement social

Cette formation permet de mieux comprendre les comportements et les besoins des animaux afin d'adapter les pratiques professionnelles en structure. Elle apporte des repères sur le cadre légal, les responsabilités des propriétaires et les conditions d'accueil des animaux. Les participant·es découvrent également les bases de la relation humain-animal et de la communication avec l'animal. Enfin, la formation explore la place de l'animal dans l'accompagnement social et les modalités pour l'intégrer de manière adaptée dans les pratiques professionnelles.

Objectifs :

- Comprendre les comportements animaliers pour mieux intervenir
- Connaitre la réglementation sur les animaux en structure
- Permettre la mise en place d'un fonctionnement adapté à l'accueil des animaux
- Inclure la relation humain / animal dans l'accompagnement social

Contenu :

JOUR 1 :

Matin :

Les animaux de compagnie : définitions, classification et caractéristiques

-Que dit la loi?

- Définitions légales des animaux de compagnie
- Différencier animal de compagnie et animal domestique
- Identifier leurs besoins

- Caractéristiques comportementales

- Quels sont les codes sociaux au sein d'une même espèce
- Comprendre la notion de comportements "naturels" propres aux animaux
- Lecture des comportements des animaux et point de vue éthologique

Après-midi :

Les bases de la relation homme - animal

- Comprendre les projections humaines sur cette relation
 - Les catégories des animaux de compagnie selon Hubert Montagner
 - L'adaptation des animaux à nos codes sociaux et sociétaux
- Notre communication avec les animaux
 - La prise en compte de la communication réciproque
 - L'éducation et les apprentissages
 - Ce qu'ils nous disent : les limites, espaces de vie et échelle d'agressivité

93%

Taux de satisfaction des participants à la formation en 2026

EN INTER

Dates et durée :

17 et 18 juin 2027
14 heures (2 jours)

Lieu :

Arras

Type de formation :

Présentiel

Public :

Tout professionnel et/ou bénévole intervenant auprès de personnes en situation de précarité. Direction, chef de service, intervenants sociaux, bénévoles...

Prérequis :

Pas de prérequis

Prix :

Prix adhérent : 530 €
Prix adhérent IRIAE : 580 €
Prix non adhérent : 635 €

Intervenant.e :

Benoît TENEL, co-fondateur de l'ISLHA - Institut Spécialiste Du Lien Homme Animal

Capacité d'accueil :

12 participant.e.s

possibilité EN INTRA sur demande

RÉGION TRAVAIL SOCIAL

Contenu (suite) :

JOUR 2

Matin

Legislation et cadre réglementaire

- Droits et devoirs des propriétaires d'animaux
- Le cas particulier des chiens catégorisés
- Cadre des responsabilités

La législation qui s'adresse spécifiquement à votre structure / service

Après-midi :

L'animal vecteur de l'accompagnement social

- Définition et modalités de la médiation animale
- Champ d'action dans les grands axes du travail social
- Les compétences socles ou compétences sociales

Comment intégrer l'animal dans votre prise en charge des bénéficiaires

- Définir les objectifs
- Mise en place et réalisation

Méthodes et moyens pédagogiques mobilisées :

- Documents ressources projetés
- Etudes de cas
- Mises en situation
- Quizz et jeux de rôle
- QCM
- Evaluation de la satisfaction et des connaissances

Modalités d'évaluation :

- Evaluation en amont des attentes avec auto-évaluation
- Evaluation des connaissances et compétences en cours et/ou fin de séance
- Enquête de satisfaction à chaud et auto-évaluation sur les objectifs
- Enquête de satisfaction à froid

Accesibilité

Votre situation nécessite des aménagements particuliers ?
Si oui, merci de nous en informer dès que possible afin d'envisager des modalités pédagogiques et techniques adaptées.
Contact :
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org

Organisation et modalités

1

INSCRIPTION

L'**inscription se fait en ligne** via la plateforme d'inscription.
L'inscription est **validée** une fois le **règlement reçu.**

2

PAIEMENT

Le paiement de la formation est demandé avant la tenue de la formation.
Il **valide l'inscription.**
Le règlement se fait prioritairement par **virement bancaire.**
Un règlement par chèque est également possible.
Dans le cas d'une prise en charge par l'OPCO, il est nécessaire de nous en informer.

3

CONVOCATION

Trois semaines avant la formation, les participant·e·s reçoivent par mail leur **convocation** contenant les informations pratiques, le lien vers un dossier partagé comprenant **supports et ressources** de la formation, et l'évaluation des **besoins**.

4

FORMATION

La formation se déroule **dans une salle adaptée,** aux lieux et horaires indiqués dans la convocation

5

APRES LA FORMATION

- Les stagiaires complètent
 - une évaluation à chaud (directement après la formation)
 - une évaluation à froid (6 mois après)
- Une **attestation de formation est transmise.**

6

FACTURE

Une **facture acquittée** est transmise aux participant·e·s.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Contrat

Le contrat est formé par la réception, par l'organisateur de la formation, du bulletin d'inscription validé par la structure qui inscrit un stagiaire. Une convocation qui n'aurait pas été reçue par le stagiaire ou sa structure n'aura en aucun cas valeur d'annulation de l'inscription.

Modalités d'inscription

L'inscription du stagiaire ne sera effective qu'à compter de la réception par l'organisateur de la demande d'inscription dûment complétée ainsi que du règlement par chèque ou virement. En l'absence de prise en charge du coût de la formation par un organisme collecteur, la structure est de plein droit, débitrice du coût de la formation.

Les inscriptions sont confirmées par l'organisateur dans leur ordre de réception jusqu'à concurrence des places disponibles. L'organisateur fait parvenir la facture et la convocation précisant le lieu du stage, ses horaires de début et de fin ainsi que le programme et toutes les informations pratiques nécessaires

Tarif

Le tarif par participant (inter) ou par action (intra) est indiqué sur le programme ou la convention de formation. Tous les prix indiqués sont nets. Ils comprennent tous les coûts pédagogiques et logistiques de la formation. Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration du stagiaire sont à sa charge.

Reports - Annulations - Remplacements

L'organisateur se réserve le droit de modifier le lieu de la formation, d'aménager le contenu du programme ou le choix des formateurs et intervenants si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent.

En fonction du nombre d'inscrits, l'organisateur peut être amené à reporter le stage dans un délai de 15 jours avant le début de la formation, le dédoubler ou l'annuler. Les participants inscrits en sont immédiatement informés. Si le report entraîne un empêchement pour le stagiaire à participer à la formation, sa structure peut le remplacer par une personne remplissant les conditions de participation à la formation ou se faire rembourser les sommes versées.

Les remplacements de stagiaires sont admis à tout moment, sans frais supplémentaire, en communiquant par écrit le nom et les coordonnées du remplaçant sous réserve de remplir les conditions de participation à la formation.

Tout stage commencé est dû en totalité, de même si le participant ne s'est pas présenté.

Formulées par écrit, les annulations fermes de la part du stagiaire et de sa structure donneront lieu à un remboursement ou à un avoir intégral si elles sont reçues au plus tard 3 semaines avant la date de démarrage du stage. Dans un délai de 3 semaines à 15 jours francs avant cette date, 30% du montant de l'action restera dû à titre d'indemnité forfaitaire. Au-delà de ce délai, l'organisateur sera dans l'obligation de facturer l'intégralité de la formation.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Conditions de participation

Dans le cas des formations nécessitant des pré-requis, il appartient à la structure de s'assurer, avec les informations mises à disposition, que les personnes concernées par le stage ont un niveau suffisant pour suivre la formation.

Attestation de stage

L'organisateur adresse à la structure, à l'issue du stage et sous réserve du règlement de la formation, dans un délai raisonnable, les attestations de présence.

Protection des données

Les données personnelles recueillies lors de l'inscription en formation ne serviront que dans le cadre de la formation. Dans ce cadre, elles pourront être transmises aux intervenants et fil-rouge.
Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de modification et de suppression concernant les données qui vous concernent personnellement. Ce droit peut être exercé par voie postale auprès de la Fédération des acteurs de la solidarité - 199-201, rue Colbert – 59000 LILLE ou par voie électronique à l'adresse email suivante : hautsdefrance@federationsolidarite.org.

Acceptation des conditions générales de vente

La participation au stage de formation implique l'acceptation totale des conditions générales de vente par la structure.

Réclamations

Si malgré toute l'attention que nous avons portée pour vous proposer une formation de qualité, vous n'êtes pas satisfait ou si vous avez constaté des dysfonctionnements, nous restons à votre disposition pour en échanger avec nous.
Pour cela, merci de contacter la Fédération régionale dans les 15 jours suivant la fin de la formation
- par téléphone 03 20 06 15 06 ou
- par mail hautsdefrance@federationsolidarite.org

Nous échangerons ensemble afin de d'identifier des pistes d'amélioration pour nos prochaines formations.

Réglement intérieur

La Fédération des acteurs de la solidarité est un organisme de formation déclaré sous le n° 31 59 060 38 59. Son siège social est situé 199-201, rue Colbert - Centre Vauban - Bâtiment Lille - 2ème étage - 59 000 Lille.

Article 1 : Dispositions générales

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il s'applique à tous les stagiaires participant à une action de formation organisée par la fédération et ce pour la durée de la formation suivie. Il a pour objet de définir les règles générales et préciser la règlementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline, notamment les sanctions applicables aux stagiaires et les droits de ceux-ci en cas de sanction.

Article 2 : Hygiène et sécurité

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect total de toutes les prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité. À cet effet, les consignes générales et particulières de sécurité en vigueur dans l'organisme, doivent être strictement respectées sous peine de sanctions disciplinaires.
Lorsque la formation a lieu sur le site de l'entreprise ou sur un site externe, les consignes générales et particulières de sécurité applicables sont celles de l'entreprise ou du site externe.
Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de l'organisme de formation. Le stagiaire doit en prendre connaissance.

En cas d'alerte, le stagiaire doit cesser toute activité de formation et suivre dans le calme les instructions du représentant habilité de l'organisme de formation ou des services de secours. Tout stagiaire témoin d'un début d'incendie doit immédiatement appeler les secours en composant le 18 à partir d'un téléphone fixe ou le 112 à partir d'un téléphone portable et alerter un représentant de l'organisme de formation.

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme. Conformément à l'article R.962-1 du code du travail, l'accident survenu au stagiaire pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la caisse de sécurité sociale.

Article 3 : Discipline

Il est formellement interdit aux stagiaires :

- D'introduire ou de consommer des boissons alcoolisées ou de drogue dans les locaux de l'organisme ;
- De se présenter aux formations en état d'ébriété ou sous l'emprise de drogue ;
- De fumer dans les locaux de l'organisme ;
- D'emporter ou modifier les supports de formation ;
- De modifier les réglages des paramètres de l'ordinateur ;
- De manger dans les salles de cours ;
- D'utiliser leurs téléphones portables durant les sessions.

Réglement intérieur

Article 3.1. Horaires de formation

Les stagiaires doivent se conformer aux horaires fixés et communiqués au préalable par l'organisme de formation. Le non-respect de ces horaires peut entraîner des sanctions. Sauf circonstances exceptionnelles, les stagiaires ne peuvent s'absenter pendant les heures de stage.

L'organisme de formation se réserve le droit de modifier les horaires de stage en prévenant à l'avance les stagiaires, sauf cas de force majeure.

Article 3.2. – Absences, retards ou départs anticipés

En cas d'absence, de retard ou de départ avant l'horaire prévu, les stagiaires doivent avertir l'organisme de formation et s'en justifier. L'organisme de formation informe immédiatement le financeur de cet événement.

Article 3.3 - Accès aux locaux de formation

Sauf autorisation expresse de la direction de l'organisme de formation, le stagiaire ne peut :

- Entrer ou demeurer dans les locaux de formation à d'autres fins que la formation;
- Y introduire, faire introduire ou faciliter l'introduction de personnes étrangères à l'organisme;
- Procéder, dans ces derniers, à la vente de biens ou de services.

Article 3.4 – Tenue et comportement

Le stagiaire est invité à se présenter à l'organisme en tenue vestimentaire correcte et d'avoir un comportement garantissant le respect des règles élémentaires de savoir vivre, de savoir-être en collectivité et le bon déroulement des formations.

Article 3.5 - Utilisation du matériel

Sauf autorisation particulière de la direction de l'organisme de formation, l'usage du matériel de formation se fait sur les lieux de formation et est exclusivement réservé à l'activité de formation. L'utilisation du matériel à des fins personnelles est interdite.

Le stagiaire est tenu de conserver en bon état le matériel qui lui est confié pour la formation. Il doit en faire un usage conforme à son objet et selon les règles délivrées par le formateur. Le stagiaire signale immédiatement au formateur toute anomalie du matériel

Article 3.6 : Responsabilité de l'organisme de formation

L'organisme de formation décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature apportés par les stagiaires sur le lieu de formation.

Article 4 : Sanctions

Tout agissement considéré comme fautif par la direction de l'organisme de formation pourra, en fonction de sa nature et de sa gravité, faire l'objet de l'une ou l'autre des sanctions ci-après par ordre croissant d'importance : Avertissement écrit par le Directeur de l'organisme de formation ; Blâme ; Exclusion définitive de la formation.

Réglement intérieur

Article 4.1 : Entretien préalable à une sanction et procédure.

Aucune sanction ne peut être infligée au stagiaire sans que celui-ci ne soit informé dans le même temps et par écrit des griefs retenus contre lui. Lorsque l'organisme de formation envisage une prise de sanction, il convoque le stagiaire par lettre recommandée avec accusé de réception ou remise à l'intéressé contre décharge en lui indiquant l'objet de la convocation, la date, l'heure et le lieu de l'entretien, sauf si la sanction envisagée n'a pas d'incidence sur la présence du stagiaire pour la suite de la formation.

Au cours de l'entretien, le stagiaire a la possibilité de se faire assister par une personne de son choix, stagiaire ou salarié de l'organisme de formation. La convocation mentionnée à l'article précédent fait état de cette faculté. Lors de l'entretien, le motif de la sanction envisagée
est indiqué au stagiaire : celui-ci a alors la possibilité de donner toute explication ou justification des faits qui lui sont reprochés.

Lorsqu'une mesure conservatoire d'exclusion temporaire à effet immédiat est considérée comme indispensable par l'organisme de formation, aucune sanction définitive relative à l'agissement fautif à l'origine de cette exclusion ne peut être prise sans que le stagiaire n'ait été au préalable informé des griefs retenus contre lui et, éventuellement, qu'il ait été convoqué à un entretien et ait eu la possibilité de s'expliquer devant un Commission de discipline.

La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc ni plus de 15 jours après l'entretien où, le cas échéant, après avis de la Commission de discipline.

Elle fait l'objet d'une notification écrite et motivée au stagiaire sous forme lettre recommandée, ou d'une lettre remise contre décharge. L'organisme de formation informe concomitamment l'employeur, et éventuellement l'organisme paritaire prenant à sa charge les frais de formation, de la sanction prise.

Article 5- Formalisme attaché au suivi de la formation

Le stagiaire est tenu de signer la feuille d'émargement au fur et à mesure du déroulement de l'action. À la fin de chaque formation, le stagiaire se voit remettre un questionnaire d'évaluation qu'il doit remplir et remettre au formateur. Une attestation de fin de stage sera délivrée aux participants.

Article 6 – Publicité du règlement

Un exemplaire du présent règlement est remis à chaque stagiaire avant toute inscription définitive.

Contact

Pour toute demande de renseignement sur l'organisation des formations :

GAMAIN Emmanuelle

Chargée de mission Formation
Référente handicap
emmanuelle.gamain@federationsolidarite.org
06 17 73 87 34

LA FÉDÉRATION DES ACTEURS DE LA SOLIDARITÉ (FAS) est un réseau de plus de 900 associations et 2800 structures qui accueillent et accompagnent les personnes en situation de précarité. Elle est composée d'une fédération nationale et de 13 fédérations régionales sur l'ensemble du territoire.

La Fédération lutte contre les exclusions, promeut l'accompagnement social global et favorise les échanges entre tous les acteurs du secteur social.

La Fédération représente les établissements et services adhérents dans les secteurs de l'insertion par l'activité économique, de la veille sociale, de l'hébergement, du logement adapté, du médi-co-social ou encore dans l'accueil des demandeurs d'asile et des réfugiés.

La Fédération soutient ses adhérents, les forme et les conseille. Elle agit également auprès des pouvoirs publics pour promouvoir une société plus juste et plus solidaire.

Elle participe enfin à des projets d'innovation sociale dont plusieurs sont soutenus par l'État, tels que les programmes SEVE Emploi et Respirations.

Pour la SOLIDARITÉ
contre les exclusions

https://www.federationsolidarite.org/regions/hauts-de-france/